



Non au projet de destruction de nos droits !

Le 8 Avril dernier, une première réunion de « négociation » s'est déroulée en vue d'un accord dit de « compétitivité ».

La lecture du compte rendu de la Direction est éloquente et même **choquante** !

Ainsi, selon la Direction, les salariés de STX France seraient « *des gens favorisés* » !

- « *Favorisés* », les techniciens, administratifs, ingénieurs et cadres de la Direction technique ayant enchainé les jours voire des semaines complètes de chômage partiel pendant d'interminables mois ?
- « *Favorisés* » les ouvriers et les agents de maîtrise de la Coque Métallique qui subissent, à leur tour, le chômage partiel depuis plusieurs semaines ?
- « *Favorisés* » les ouvriers, superviseurs et agents de maîtrise des secteurs du montage qui sont appelés à connaître également les mesures de chômage partiel durant les 12 mois qui viennent pour certains ?
- « *Favorisés* », les salariés à qui la Direction demande d'aller travailler dans d'autres entreprises ?
- « *Favorisés* », l'ensemble des salariés du chantier qui subissent, cette année encore, le blocage de leurs salaires, de leurs évolutions carrières ? Ceci sans compter qu'il n'y a plus d'intéressement ni de participation depuis plusieurs années !

Alors que la Direction « économise », « réduit les coûts » depuis de nombreuses années en demandant des efforts aux salariés du chantier et en faisant largement appel à la sous-traitance venant de pays à « bas coûts salariaux », il faudrait maintenant accepter, sans broncher, la remise en cause de très nombreux droits sociaux issus de notre action syndicale !

L'objectif annoncé par la Direction est de **réduire le coût global du travail de 5 à 10%** (alors qu'il est loin de représenter le plus grand coût d'un navire) ! Elle détaille les « *postes budgétaires* » qu'elle voudrait réduire :

- **Remise en cause de nos jours ARTP**. Cela veut dire **travailler plus pour le même salaire** car les jours ARTP, ce sont les salariés qui « se les payent » !
- **Modulation du temps de travail pour ne plus payer les majorations pour heures supplémentaires**, mais aussi **éviter le recours au chômage partiel dont une partie des indemnités est payée par l'entreprise** !
- **Remise en cause de l'ITDR** (Indemnité Temporaire Dégressive de Rémunération), négociée pour amortir la baisse des primes en cas de changement de régime horaire (tels que passage

de 3x8 en 2x8 ou en Journée Normale)! Ce qui impliquerait des pertes de salaire beaucoup plus importantes et plus rapides pour les salariés concernés !

- Remise en cause de nos régimes de protection sociale « gros risque » et « frais de santé ». C'est-à-dire, une diminution des garanties et/ou une augmentation de la part salariale des cotisations !
- Diminution des congés pour événements familiaux et de la prime versée à l'occasion de la médaille du travail (actuellement 1/2 mois de salaire) !
- Simplification des primes diverses ; en clair leur diminution !

Chacun peut le constater, ce sont la quasi-totalité des accords d'entreprise, difficilement négociés, qui seraient remis en cause !

Avec les salariés, FO ne laissera pas faire !

Evidemment, la Direction demande aux organisations syndicales d'être « responsables » et d'accepter un tel accord « sans conflit ».

Comme pour l'Accord National Interprofessionnelle du 11 Janvier 2013 dont la conséquence est la destruction de pans entiers du Code du Travail, la Direction souhaiterait avoir des organisations « syndicales » complaisantes pour cautionner l'abaissement du coût du travail et la destruction de nos garanties sociales dans un « dialogue social » apaisé !

Parce que FORCE OUVRIERE a négocié et signé au fil des ans tous les accords ayant apporté une amélioration des garanties et droits à l'ensemble des salariés,

Parce que FO refuse de négocier des accords à la baisse au détriment des salariés,

Parce que FO refuse l'austérité qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale,

FO s'opposera au détricotage de nos acquis et n'hésitera pas à demander le soutien de tous les salariés !

Saint-Nazaire, le 16 Avril 2013

Ne vous laissez pas faire !
Syndiquez-vous à FORCE OUVRIERE !

Prenez contact avec vos délégués FO : Local FO : tel : 9107

Nathalie DURAND-PRINBORGNE, Locaux Divers (C00), tel : 4190

Jean-Marc PEREZ, BE Electricité (B02), tel : 4715